

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1005**

### Intitulé

BP : Brevet professionnel Peinture revêtements

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233 Bâtiment : finitions

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du brevet professionnel 'peinture revêtements' est amené à exercer ses activités au niveau du compagnon professionnel. Il réalise les travaux de préparation des supports, il applique les produits et pose les revêtements muraux et de sols.

Ses connaissances de l'utilisation des couleurs, des styles et des formes lui permettent de réaliser des travaux simples de décoration à l'aide des produits et revêtements.

Elle lui permettront aussi de pouvoir conseiller le client.

Il peut effectuer certains travaux d'aménagement

Son intervention se fait à partir de directives pouvant impliquer la lecture de dossiers, l'exploitation d'un projet décoratif et la tenue de documents d'exécution s'y rapportant.

Il est autonome sur un petit chantier et participe à l'organisation sur un chantier plus important.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment (aménagement-finition)

Peintre, poseur de revêtements

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**F1609** : Pose de revêtements souples

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Etude, préparation, suivi d'un ouvrage Réalisation et mise en oeuvre

Travaux spécifiques à caractère technique ou décoratif

Mathématiques

Expression française et ouverture sur le monde

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

**Base légale****Référence du décret général :**

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

21/10/1999

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Relet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**